

Immatriculation au Registraire des entreprises du Québec

Avant de demander un permis à l'Office, vous devez immatriculer votre entreprise au [Registraire des entreprises du Québec](#). Si des changements doivent être apportés à votre immatriculation, il est souhaitable de les faire dans le site Web du Registraire **avant** de demander votre permis.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou de plusieurs documents retardera la délivrance du permis. Une demande de délivrance de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements requis, les droits exigibles et les documents requis :

- Formulaire *Demande de permis de commerçant et recycleur de véhicules routiers*.
- Chèque fait à l'ordre du ministre des Finances pour l'acquittement des droits. Le chèque doit porter la même date que la demande. Veuillez vous référer au document *Grille des tarifs et cautionnements*, ou aux [tarifs](#) présentés dans le site Web de l'Office.
- Original du cautionnement au montant requis ou original du certificat de membre si cautionnement collectif ou cautionnement par une association de commerçants ou de recycleurs de véhicules routiers. Veuillez vous référer au document *Grille des tarifs et cautionnements*, ou au [montant du cautionnement](#) dans le site Web de l'Office. Voir la section Cautionnement ci-dessous pour plus d'information concernant le cautionnement à fournir.
- Document [Attestation municipale](#), ou tout autre document, rempli par la municipalité où se trouve le nouvel établissement et confirmant que ce dernier respecte la réglementation relative aux usages en vigueur. Une attestation est nécessaire pour chacun des établissements déclarés à la section 3.

Si vous faites le recyclage de véhicules routiers, l'Office peut communiquer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour vérifier si vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CAUTIONNEMENT

Le cautionnement prévu est exigé pour garantir une certaine protection des consommateurs. Il pourra éventuellement servir à indemniser les consommateurs en cas de fermeture du commerce ou de faillite du commerçant, ou de violation de dispositions de la Loi. Le cautionnement doit être fourni avec une police de cautionnement individuel ou collectif, ou bien par une association de commerçants de véhicules routiers ou une association de recycleurs de véhicules routiers qui se porte caution pour ses membres, selon l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Certificat de membre, dans le cas d'une police de cautionnement collectif ou de caution par une association.
- Nouvelle police de cautionnement individuel sans date d'échéance pour le montant requis cumulé de tous vos établissements, le cas échéant. Veuillez vous référer au document *Grille des tarifs et cautionnements* ou au [montant du cautionnement](#) dans le site Web de l'Office. Le cautionnement peut être obtenu auprès d'une compagnie d'assurances.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les documents doivent être transmis à l'adresse suivante : Direction des permis et de l'indemnisation
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bur. 450
Québec (Québec) G1K 8W4

Réservé à l'Office

N° de permis :

Section 1 : Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entité légale au Registraire des entreprises du Québec :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

Date de naissance si personne physique (aaaa-mm-jj) :

Liste de tous les autres noms sous lesquels vous faites affaire pour vos activités de commerçant ou recycleur de véhicules routiers (si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une annexe) :

Nom de la personne-ressource :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Traitement prioritaire :

Oui Non

Note : Des frais supplémentaires s'élevant à 50 % du coût du permis sont exigés pour un traitement prioritaire.

Section 2 : Adresse de correspondance

Nom :

Numéro, rue, bureau :

Ville, province :

Téléphone :

Code postal :

Télécopieur :

Courriel :

Section 3 : Renseignements sur les établissements

Inscrire l'adresse de tous les établissements que le titulaire exploite au Québec et pour lesquels un permis est demandé. S'assurer que les renseignements fournis ci-dessous sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec. (Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre le formulaire [Ajout/retrait d'un établissement](#).)

Nom utilisé :

Numéro, rue, bureau :

Ville, province :

Téléphone :

Code postal :

Télécopieur :

Courriel :

Type d'activités commerciales (veuillez cocher une seule case) :

Commerçant

Recycleur

Commerçant et recycleur

Faites-vous le commerce de :

motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machines agricoles?

Oui Non

véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg?

Oui Non

véhicules de plus de 5500 kg?

Oui Non

Types de véhicules dont vous faites le commerce (veuillez cocher les cases qui s'appliquent) :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins

MC – motocyclettes

SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées

CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg

MN – motoneiges ou autoneiges

VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme

AB – autobus ou minibus

NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autres que motoneiges et véhicules tout-terrain

VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins

CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées

RE – remorques de plus de 1300 kg

Êtes-vous un concessionnaire de véhicules neufs? Oui Non

Si oui, de quelles marques sont-ils?

Section 3 : Renseignements sur les établissements (suite)

Inscrire l'adresse de tous les établissements que le titulaire exploite au Québec et pour lesquels un permis est demandé. S'assurer que les renseignements fournis ci-dessous sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec. (Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre le formulaire [Ajout/retrait d'un établissement](#).)

Nom utilisé :

Numéro, rue, bureau :

Ville, province :

Téléphone :

Code postal :

Télécopieur :

Courriel :

Type d'activités commerciales (veuillez cocher une seule case) :

Commerçant

Recycleur

Commerçant et recycleur

Faites-vous le commerce de :

motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machines agricoles?

Oui Non

véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg?

Oui Non

véhicules de plus de 5500 kg?

Oui Non

Types de véhicules dont vous faites le commerce (veuillez cocher les cases qui s'appliquent) :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins

MC – motocyclettes

SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées

CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg

MN – motoneiges ou autoneiges

VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme

AB – autobus ou minibus

NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autres que motoneiges et véhicules tout-terrain

VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins

CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées

RE – remorques de plus de 1300 kg

Êtes-vous un concessionnaire de véhicules neufs? Oui Non

Si oui, de quelles marques sont-ils?

Nom utilisé :

Numéro, rue, bureau :

Ville, province :

Téléphone :

Code postal :

Télécopieur :

Courriel :

Type d'activités commerciales (veuillez cocher une seule case) :

Commerçant

Recycleur

Commerçant et recycleur

Faites-vous le commerce de :

motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machines agricoles?

Oui Non

véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg?

Oui Non

véhicules de plus de 5500 kg?

Oui Non

Types de véhicules dont vous faites le commerce (veuillez cocher les cases qui s'appliquent) :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins

MC – motocyclettes

SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées

CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg

MN – motoneiges ou autoneiges

VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme

AB – autobus ou minibus

NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autres que motoneiges et véhicules tout-terrain

VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins

CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées

RE – remorques de plus de 1300 kg

Êtes-vous un concessionnaire de véhicules neufs? Oui Non

Si oui, de quelles marques sont-ils?

Section 4 : Renseignements sur les associés ou les administrateurs

Inscrire le nom, la date de naissance, l'adresse du domicile (exigences réglementaires) et le numéro de téléphone des associés ou des administrateurs. S'assurer que les noms inscrits sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec.

(Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une annexe.)

Prénom :	Nom :
Numéro, rue, appartement :	
Ville, province :	Téléphone résidentiel :
Code postal :	Cellulaire :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Courriel :	

Prénom :	Nom :
Numéro, rue, appartement :	
Ville, province :	Téléphone résidentiel :
Code postal :	Cellulaire :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Courriel :	

Prénom :	Nom :
Numéro, rue, appartement :	
Ville, province :	Téléphone résidentiel :
Code postal :	Cellulaire :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Courriel :	

Prénom :	Nom :
Numéro, rue, appartement :	
Ville, province :	Téléphone résidentiel :
Code postal :	Cellulaire :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Courriel :	

Prénom :	Nom :
Numéro, rue, appartement :	
Ville, province :	Téléphone résidentiel :
Code postal :	Cellulaire :
Fonction dans l'entreprise :	Date de naissance (aaaa-mm-jj) :
Courriel :	

Section 5 : Cautionnement

Utiliser le tableau suivant pour calculer le cautionnement requis pour chaque établissement. Additionner ensuite les cautionnements requis pour chaque établissement, puis fournir une police de cautionnement unique pour le total du cautionnement requis.

Type de commerce	Commerçant	Recycleur	Commerçant et recycleur
Recyclage		50 000 \$	
Commerce de motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs et machines agricoles	25 000 \$		75 000 \$
Commerce de véhicules, masse nette de moins de 5500 kg (aucun permis n'est requis pour les remorques et semi-remorques de moins de 1300 kg)	100 000 \$		150 000 \$
Commerce de véhicules, masse nette de 5500 kg et plus (y compris remorques et semi-remorques)	200 000 \$		250 000 \$

Des explications détaillées sur la façon d'établir le montant de votre cautionnement sont accessibles dans le site Web de l'Office, au opc.gouv.qc.ca/commerçant. Consultez la section [Commerçants et recycleurs de véhicules routiers](#).

Section 6 : Déclaration et certification

Aux fins de la présente section, la notion de demandeur s'applique :

- à un individu pour une entreprise individuelle;
- aux associés ou aux administrateurs pour une société ou une personne morale (compagnie);
- au commerçant en tant que société ou personne morale.

JE DÉCLARE que le demandeur n'est pas un failli non libéré.

JE DÉCLARE que, au moment de la demande, le demandeur s'est conformé aux dispositions relatives à la publicité légale, si elle est constituée en vertu des lois du Québec.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction à une loi ou à un règlement dont l'Office de la protection du consommateur doit surveiller l'application ou d'un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement et pour lesquels il n'a pas obtenu le pardon.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction en vertu des dispositions des articles 165 ou 166 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2) et pour laquelle il n'a pas obtenu le pardon : défaut de tenue de registre pour les recycleurs, défaut de remettre le certificat de vérification mécanique, défaut de respecter les conditions d'immatriculation.

JE DÉCLARE que le demandeur n'a pas été déclaré coupable, au cours des 5 années précédentes, d'une infraction de recel, de fraude ou de vol impliquant un véhicule routier ou ses pièces et pour laquelle il n'a pas obtenu le pardon.

Pour toute déclaration négative, veuillez joindre un document explicatif (le nom de la personne, la nature de l'infraction, la date du jugement et le numéro de dossier du tribunal) en annexe.

Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais qu'un demandeur de permis doit aviser le président de l'Office de la protection du consommateur, dans un délai de 15 jours, de tout changement aux renseignements fournis dans la demande de permis.

Signataire dûment autorisé :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

[en lettres moulées]

Signature :

Date de signature :

Fonction :

On entend par « signataire dûment autorisé » un administrateur ou une autre personne autorisée par une résolution du conseil d'administration.

Commet une infraction toute personne qui fait une fausse déclaration dans une demande de permis ou de renouvellement de permis.

Plaques d'immatriculation amovibles

Pour commander des plaques d'immatriculation amovibles (plaques X), veuillez communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Vous trouverez un bon de commande dans le site Web de la SAAQ, au saaq.gouv.qc.ca.